

Communauté de Communes

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMESCommunauté de
Communes du Pays
des Paillons

OBJET :

Compte de gestion
du budget principal
pour l'exercice 2019

Décision n° 20 06 01

EXTRAIT DU REGISTRE

L'an deux mille vingt, le jeudi 25 juin, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Théâtre de l'Hélice, salle intercommunale Auguste Maïcon, à Contes, en séance à huis clos (pour respecter le caractère public, les débats étaient accessibles en direct par voie électronique via le site www.ccpp06.fr), sous la présidence de Monsieur Maurice Lavagna.

Etaient présents : Messieurs Maurice Lavagna, Francis Tujague, Cyril Piazza, Joël Gosse, Michel Lottier, Madame Monique Giraud-Lazzari, Messieurs Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Gérard Branda, Edmond Mari, Christian Dragoni, Mesdames Martine Brun, Evelyne Laborde, Sandrine Barralis, Messieurs Jacques Saulay, Gérard Saramito, Madame Michèle Maurel, Monsieur Alain Alessio, Madame Lykke Saviane, Monsieur Gérard De Zordo, Madame Nadine Ezingard, Monsieur Alain Michellis, Madame Nicole Colombo, Monsieur Armand Gasiglia, Madame Alexandra Russo, Monsieur Romain Bianchi, Madame Sophie Esposito, Monsieur Philippe Mineur, Mesdames Sandrine Guglielmino, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Serge Castan, Madame Germaine Millo formant la majorité des membres en exercice.

Absent représenté : Monsieur Robert Nardelli par Madame Alexandra Russo.

Absents excusés : Messieurs Pierre Donadey, Jean-Claude Vallauray.

Monsieur Jacques Saulay a été nommé secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-3-2 et L.1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2019 tenu par le comptable public ;

Considérant qu'il y a bien concordance des écritures comptables de l'ordonnateur et du comptable de l'exercice 2019 du budget principal ;

Considérant que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2019 sont identiques ;

Le Vice-président propose d'approuver le compte de gestion du budget principal dressé par le receveur communautaire.

**Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de son Vice-président,
après en avoir délibéré,**

- **Déclare** que le compte de gestion du budget principal pour l'exercice 2019 dressé par le comptable public n'appelle pas d'observations ;
- **Approuve** le compte de gestion du budget principal dressé par le receveur communautaire en concordance avec l'ordonnateur.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme.

Nombre de conseillers en
exercice : 38

Nombre de présents : 35
Nombre de votants : 36
Pour : 36
Contre : 0
Abstentions : 0

